

Tirage au sort des jurés d'assise

Vous êtes un citoyen français inscrit sur les listes électorales ? Vous pouvez être tiré au sort pour être juré devant la cour d'assises. En tant que juré d'assises, vous participez aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crimes. Si vous êtes sélectionné pour être juré, vous devez respecter certaines obligations.

Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu jeudi 7 mai à 10h en salle B4 de l'Hôtel de Ville.

Retrouvez [ici](#) toutes les informations à connaître.



Contact

Accueil de l'Hôtel de Ville : 01 39 34 98 00